

AR PREFECTURE

017-200041523-20200515-DEC228_2020-AU
Reçu le 15/05/2020

H A U T E

Echanges forestiers



SAINTONGE

Décision n° 228 / 2020
AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 7 : de verser les subventions pour frais d'actes et d'échanges forestiers aux bénéficiaires en conformité avec le règlement adopté et les autorisations budgétaires).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide d'allouer les subventions suivantes :

Mr LOUIS-JOSEPH Bernard-Soubran – Vente RIBOT/LOUIS-JOSEPH	233,60 €
IND. TILLARD Yves-St Palais de Négrignac – Vente GODET/Cts TILLARD	280,80 €

Fait à Jonzac,

Le 15 MAI 2020

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**